

République Française
Département du ARDENNES
GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2023

Référence
2023_04

Objet de la délibération
Compte de gestion 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 1 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2023.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Compte de gestion 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte gestion 2022 :

Soit

Section d'investissement : - 5 660.14 €
Section de fonctionnement : + 89 480.35 €

Résultat global de clôture: + 83 820.21 €

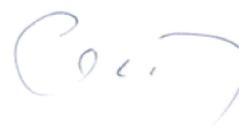
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 03/03/2023

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2023

Référence
2023_05

Objet de la délibération
Compte administratif 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	6

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2023, le 1 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2023.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Compte administratif 2022

M. PIERRE Dominique, le maire, sort pour ce vote. Mme COUTIER Francine préside la séance et fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 :

Soit

Section d'investissement : + 14 771.74 €
Section de fonctionnement : + 12 184.46 €

Résultat de l'exercice 2022 : + 26 956.20 €

Section d'investissement : - 5 660.14 €
Section de fonctionnement : + 89 480.35 €

Résultat global de clôture 2022 : + 83 820.21 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 03/03/2023

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2023

Référence
2023_06

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 1 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2023.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 5 660.14 €
Restes à réaliser : - 20 516 €

Besoin de financement : **26 176.14 € au compte 1068**

Résultat de fonctionnement : 89 480.35 €

Report de fonctionnement : **63 304.21 € au compte 002**

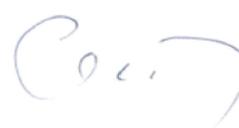
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 03/03/2023

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2023

Référence
2023_07

Objet de la délibération
Subventions communales 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	6

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 1 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2023.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Subventions communales 2023

Monsieur le Maire propose d'affecter au Comité de jeunesse une subvention de 400 € dans le cadre de l'organisation de la fête patronale qui se déroulera les 29 et 30 juillet prochains.

Monsieur le Maire expose la demande présentée par l'ADMR de Poix-Terron dont les services couvrent notamment la commune de Guincourt. En conséquence, il propose le versement d'une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité pour l'année 2023 les subventions ci-dessous :

- 400 € au Comité de jeunesse de Guincourt (M. Morawiec, membre du Comité, ne prend pas part au vote)
- 50 € à l'ADMR de Poix-Terron

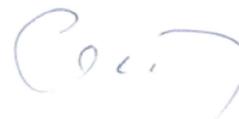
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 03/03/2023

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2023

Référence
2023_08

Objet de la délibération
Budget primitif 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 1 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2023.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2023 de la commune comme suit:
Section de fonctionnement en équilibre : 156 566.21 €

Section d'investissement en équilibre : 116 960.14 €

- autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 03/03/2023

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

